

Achats publics responsables de produits forestiers dans les collectivités locales

« LE TEMPS DE LA MISE EN PLACE D' ACTIONS CONCRÈTES »





ÉDITO

En tant qu'acteurs des territoires, les collectivités se doivent d'agir pour les forêts (30% du territoire national) et les filières bois locales. Ainsi, elles gagnent à favoriser le développement d'une économie du bois dynamique, pourvoyeuse d'emplois et respectueuses du capital naturel. **Parfois propriétaires de forêts, les collectivités sont en responsabilité pour agir, à la fois sur leur territoire en favorisant des pratiques de gestion forestière innovantes et vertueuses, et par la qualité de leurs achats de produits en bois, papier-carton, énergie-bois.**

Les collectivités ont les clefs en main pour agir en faveur des forêts. Cela n'a jamais été aussi important et urgent.

Les forêts sont essentielles : elles captent et stockent le carbone – et contribuent ainsi, dans une certaine mesure, à l'atténuation des effets du changement climatique ; elles concentrent près de 80% de la biodiversité terrestre de notre planète, épurent l'eau que nous buvons et participent à la protection des sols pour lutter contre les inondations, les glissements de terrain ou les avalanches. Elles constituent également un espace de loisir pour les populations en demande de « nature ». Préserver leurs valeurs économiques, sociales et environnementales est un enjeu crucial dans les années à venir.

Un travail commun entre l'IPBES et le GIEC a démontré récemment que les sujets relatifs à la biodiversité et ceux relatifs au changement climatique sont liés. Ils ne peuvent pas être traités séparément. Des critères de bonne gestion des forêts comme le propose la certification FSC® évitent les impacts négatifs de l'exploitation forestière – sur la qualité des sols, la biodiversité, les paysages, le stockage du carbone –, voire apportent des impacts positifs dans le cadre de projets de restauration.

Face à ces constats, les collectivités locales ont un rôle majeur. Elles peuvent et doivent agir à la mesure des enjeux !

VÉRONIQUE ANDRIEUX
DIRECTRICE
WWF FRANCE

MAUD LELIÈVRE
DIRECTRICE
LES ECO MAIRES

BETTINA LAVILLE
PRÉSIDENTE
COMITÉ 21

CAROLE FONTA
PRÉSIDENTE
FSC FRANCE

RÉSUMÉ

Les forêts sont devenues un enjeu central dans le débat public en France et dans le monde. Pour préserver leurs valeurs environnementales, sociales et économiques tout en participant à la décarbonation, **votre collectivité peut et doit jouer un rôle moteur en se dotant de politiques ambitieuses d'achats de produits bois.**

Votre collectivité peut **s'appuyer sur un réseau d'acteurs** (ONG ; acteurs économiques ; autres collectivités locales...) pour définir une stratégie cohérente intégrant l'ensemble des enjeux.

La certification FSC est un outil performant pour assurer une traçabilité des produits bois et une gestion responsable des forêts. Elle est également un outil de valorisation et de structuration de la filière bois de votre territoire.



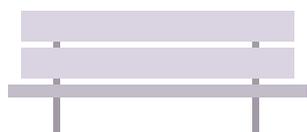
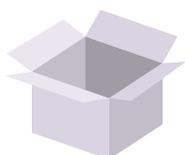
LE BOIS EST PARTOUT DANS VOTRE COLLECTIVITÉ !

En 2018, 6,3% des logements construits en France (**maisons individuelles et logements collectifs**) l'ont été avec une part très significative de bois dans leur conception et quelques 10% des constructions qui sortent de terre chaque année en France sont réalisées en bois. Le nombre de logements collectifs construits en bois a même augmenté de 19% entre 2016 et 2018, pour atteindre près de 10 700 logements/an. Ces chiffres en augmentation constante traduisent l'existence d'un marché porté par des coûts de réalisation mieux maîtrisés grâce à des entreprises de plus en plus compétitives et une croissance de la demande pour des matériaux renouvelables.

Votre collectivité locale est maître d'ouvrage de nombreux **bâtiments publics** utilisant du bois (crèches, écoles, collèges, lycées, cantines, salles de sport, terrains de jeux pour enfants, etc.). On retrouve également les produits forestiers dans de très nombreux **aménagements extérieurs et intérieurs** : bancs publics, tables, poubelles, jardinières, abribus, jeux pour enfants et parcours santé, barrières, supports vélo, chaises, tables, chariots, cintres, poubelles, tableaux d'affichage, etc.

En plus de ces aménagements bois, s'ajoutent toutes les autres ressources issues des forêts telles que les **papiers, cartons et emballages** que votre collectivité locale utilise largement.

Enfin, dans le textile et l'habillement, de nombreux produits à base de **fibres cellulosiques artificielles** (viscose, modal, lyocell) ou de **caoutchouc** proviennent également de forêts.



POURQUOI LES COLLECTIVITÉS LOCALES SONT-ELLES UN ACTEUR MAJEUR DE LA PRÉSERVATION DES FORÊTS ?

La commande publique représente entre 13 et 15% du bois de construction en France et 8% de son PIB annuel, soit 200 milliards d'euros. Par sa politique d'achats publiques, votre collectivité locale peut jouer un rôle moteur pour transformer le marché du bois.

Au-delà de la satisfaction des demandes des citoyens, vous pouvez valoriser les produits les plus vertueux et contribuer ainsi à accélérer le développement de filières responsables.



LE DÉVELOPPEMENT DU BOIS LOCAL

La filière forêt-bois est un atout pour structurer l'emploi et le développement des territoires.

À l'image de la consommation alimentaire, les notions de « circuit-court » et de consommation locale constituent une demande de plus en plus forte des citoyens. L'idéal étant que ces circuits courts s'accompagnent de pratiques économiques respectueuses de l'environnement et des Hommes.



La certification FSC se développe en France dans les forêts privées, les forêts des collectivités et les forêts domaniales. Sur la base d'un référentiel construit avec les parties prenantes de notre pays, elle permet de prendre en considération l'ensemble des dimensions économiques, sociales et environnementales de la gestion forestière.



LA LUTTE CONTRE LE BOIS ILLÉGAL, LA DÉGRADATION ET LA DÉFORESTATION DANS LE MONDE

Cependant, le bois issu de forêts française pour la construction, la production de papier ou de carton représente seulement une partie de l'ensemble des produits forestiers utilisés en France. Une part importante provient d'autres pays. De plus, du fait de la diversité des produits bois, de leur complexité et des mélanges d'essences qu'ils peuvent nécessiter, et aussi parfois, du fait du manque

d'industries locales, les capacités de transformation ne permettent pas toujours aujourd'hui de développer des circuits courts sur tous les produits. Enfin, le code des marchés publics rend aujourd'hui difficile le choix de produits locaux. Pour ces raisons, l'utilisation de bois dans la construction et pour d'autres usages (ameublement, papier, carton...) a donc un impact non seulement sur l'économie forestière française mais aussi ailleurs dans le monde.

Selon Interpol, l'exploitation forestière illégale représente entre 15 et 30 % du bois commercialisé dans le monde, soit une valeur commerciale estimée à 152 milliards de dollars par an ! Ce commerce illégal favorise des pratiques plus que douteuses en matière de droits humains et de santé des écosystèmes forestiers. Depuis 2013, la France met en application le RBUE (Règlement bois de l'Union Européenne) qui impose aux metteurs en marchés de produits bois de mettre en place une diligence raisonnée permettant de limiter les risques d'utiliser des bois illégaux. Si, grâce à cette législation, l'Europe s'est dotée d'un outil permettant de limiter les risques d'utilisation de bois illégal, les enjeux de préservation des valeurs environnementales et sociales ne sont pas toujours suffisamment pris en compte.

Aujourd'hui, l'exploitation forestière est rarement une cause directe de déforestation. D'après le rapport sur l'Etat Mondial des Forêts publié par la FAO en 2020, l'agriculture est responsable de 77% de la déforestation mondiale (monocultures de soja et huile de palme principalement), suivi par la construction d'infrastructures, les activités minières et l'urbanisation. Cependant, la gestion non responsable des forêts entraîne une dégradation voire une fragmentation des forêts et lorsque leur rentabilité économique n'est plus assurée à court terme, ces espaces peuvent être convertis à des fins agricoles. Il est donc nécessaire pour votre collectivité locale de s'assurer que l'ensemble des produits forestiers achetés soient issus de forêts gérées de façon responsable tout en favorisant des produits issus de l'économie locale.

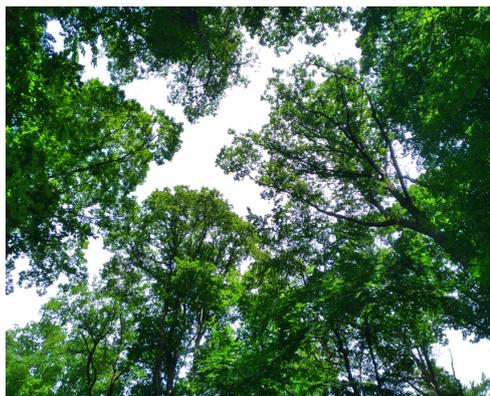
Pour lutter contre ces phénomènes de déforestation et de dégradation, l'Etat français a mis en place en 2018 une stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI). Le ministère de la transition écologique a également mis en place une plateforme dédiée et a édité un guide d'achat public zéro déforestation pour inciter les collectivités à demander des produits certifiés dans leurs achats de produits à base de bois. Enfin, la gestion des forêts gagne à se fonder sur des critères précis tels que FSC les impose aux forestiers certifiés, afin d'assurer une gestion responsable et une protection des valeurs de la forêt.



LES FORÊTS, UNE MULTITUDE DE SERVICES POUR LA SOCIÉTÉ

UN RÔLE SOCIAL, COMME ARCHÉTYPE DE LA NATURE

Pour les citoyens, les forêts constituent le symbole de la nature par excellence. Elles sont un lieu de promenade de sport et de bien-être, particulièrement en milieu périurbain. Si nous demandons à une personne de dessiner en quelques secondes ce qu'il imagine lorsqu'il entend le mot « nature » ; il dessinera très certainement des arbres. Avec plus de 3,3 millions de propriétaires privés qui ont souvent hérité de leurs forêts, celles-ci comportent également une dimension familiale et patrimoniale importante.



UN PUIT ET UN RÉSERVOIR DE CARBONE

La forêt représente le 2ème plus grand puits de carbone de la planète derrière les océans. Les arbres (vifs ou morts en forêts) séquestrent près de 87 millions de tonnes de CO2 par an en France. En captant le CO2 pour le transformer en oxygène et en bois grâce à la photosynthèse, elles participent grandement à limiter notre empreinte carbone nette et donc les effets du changement climatique. Mais, sans une réduction drastique de nos émissions de **gaz à effet de serre, elles ne peuvent pas à elles seules nous protéger contre les dangers qui nous font face**. De plus, les vieilles forêts doivent être particulièrement préservées. En effet, celles-ci captent moins de carbone que les jeunes mais ont accumulé une quantité importante de carbone dans les arbres et dans les sols pendant leur croissance. Leur préservation est donc un enjeu important. La mise en place de parcelles en libre évolution ainsi que la préservation d'arbres habitats pour les espèces, comme le demande FSC aux gestionnaires forestiers dans son référentiel de gestion forestière sont à ce titre particulièrement utiles.

Dans une étude de 2015, le cabinet Carbone 4 concluait que construire en bois plutôt qu'en béton permet de baisser les émissions de gaz à effet de serre liées au gros œuvre de 55% pour les maisons individuelles et de 60% pour les logements collectifs. Le bois peut être un atout formidable pour réduire notre impact carbone.

UN FORMIDABLE RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ

Le Congrès mondial de la Nature qui s'est tenu à Marseille en septembre 2021 a montré toute l'importance de la préservation des forêts pour protéger la biodiversité comme en atteste d'ailleurs l'adoption par les membres de l'UICN de la motion visant à renforcer la protection et la restauration des forêts matures en Europe.



Les forêts abritent en effet environ 80% de la biodiversité terrestre. D'après l'IGN, 27% des espèces animales forestières de France métropolitaine évaluées sont menacées ou quasi menacées. En la matière, FSC agit et a publié en 2021, avec le WWF France et International Paper, une boîte à outils sur la biodiversité à Haute Valeur de Conservation (HVC). Cette boîte à outil apporte à tous les gestionnaires forestiers les informations nécessaires pour adapter la gestion des forêts dont ils ont la charge.



UNE FONCTION SOCIO-ÉCONOMIQUE IMPORTANTE

Les forêts font vivre de nombreux citoyens, du bûcheron au directeur d'usine en passant par les ouvriers, commerciaux et transporteurs. Le secteur forestier participe au développement de l'économie locale et circulaire et permet de maintenir de nombreux emplois dans nos territoires.

LES AUTRES SERVICES QUE NOUS APPORTENT LES FORÊTS

Outre les atouts carbone et biodiversité, les forêts nous apportent un ensemble de services environnementaux moins mis en avant comme **l'épuration de l'eau, le maintien des sols, la protection contre les inondations et les avalanches**, ou encore le cadre des **loisirs récréatifs** de nos concitoyens. La gestion des forêts doit de façon systémique prendre en compte tous les services qu'elles nous offrent.

Il s'agit aussi d'organiser au mieux la gestion de la filière forêt-bois pour mettre en œuvre une hiérarchie des usages du bois, permettant ainsi de réduire la pression de l'exploitation et maximiser le stockage de carbone le plus longtemps possible, comme dans les usages pour la construction en bois ou l'ameublement en bois massif. Les arbres de faible diamètre issus d'éclaircissements (méthode visant à couper certains arbres pour apporter de la lumière à d'autres plus prometteurs) ou certains rémanents, co-produits de scierie, les branches ou encore les bois recyclés peuvent alors être utilisés pour d'autres utilisations comme le papier, les panneaux de particules ou le bois-énergie.





PASSER À L'ACTION GRÂCE À UNE POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE COHÉRENTE

Ce document propose une première réflexion pour élaborer une stratégie d'achat responsable de produits forestiers par les collectivités locales. Pour les collectivités locales gestionnaires de forêts, il propose également des pistes d'actions pour une meilleure gestion de ces espaces.

En préambule de toute action sur les forêts, le **dialogue avec les parties prenantes environnementales, sociales et économiques est fondamental pour récolter les informations nécessaires, anticiper les problématiques et engager une dynamique collective efficace**. Ce dialogue devra être établi le plus en amont possible. L'engagement des citoyens dans l'élaboration de cette stratégie est également à envisager pour éclairer et renforcer vos décisions.

1. MOBILISER ET COMPRENDRE LES ENJEUX POUR VOTRE COLLECTIVITÉ

Conseillés par leurs services achats et par l'ONF pour la gestion des forêts, les élus peuvent créer l'impulsion politique nécessaire pour engager des projets structurants tels qu'une stratégie d'achat responsable des produits forestiers ou la certification FSC des forêts de la collectivité. Le dialogue avec les parties prenantes locales et nationales ainsi que les retours d'expériences d'autres collectivités seront particulièrement importants lors de cette première étape.

2. ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC

Un premier diagnostic doit être réalisé afin de déterminer les produits forestiers dans les achats de la collectivité par chaîne de valeur (construction, meubles, papier, packaging, textiles, etc.) et la part de ces produits certifiés. Un diagnostic de la ressource forestière locale ainsi que des capacités de transformation pourra également être mis en place afin d'évaluer la capacité de la filière locale à répondre aux besoins de la collectivité. Ce diagnostic facilitera la mise en place d'indicateurs pour suivre et évaluer les résultats dans le temps.

3. DÉFINIR UNE POLITIQUE ET LA FAIRE CONNAÎTRE

Après avoir défini les enjeux et réalisé un diagnostic, il s'agit de définir les ambitions de cette politique en clarifiant les objectifs sur une échelle de temps ni trop longue (au risque de faire des annonces qui ne seront pas suivies d'effets) ni trop courte (afin de laisser le temps aux services et aux fournisseurs de s'organiser). Les moyens nécessaires au déploiement de cette stratégie devront être mis en place :

- **En s'assurant de la bonne organisation des services** : il s'agit de s'assurer de la bonne fluidité de l'information des agents territoriaux dans les services concernés (achats, environnement, urbanisme, transports...) ainsi que de les former afin de déployer cette stratégie de façon opérationnelle. Il est recommandé de définir des agents référents, voire des agents ou une équipe dédiée pour s'assurer du suivi de la stratégie et de la bonne coordination des services.
- **En définissant les moyens financiers nécessaires au déploiement** : le budget achat de la collectivité devra être étudié pour prendre en compte cette nouvelle stratégie et s'assurer de son déploiement. En complément, un appui y compris financier des acteurs de la filière du territoire pourrait être assuré afin de les aider à structurer une offre et à mettre en place les investissements nécessaires (appui à la certification, appui à la formation, appui à l'investissement industriel, etc.).

FINANCER LA PERSÉVÉRATION DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DES FORÊTS FRANÇAISES

Les collectivités locales peuvent financer des actions favorables à la biodiversité, l'eau, le patrimoine ou une compensation de leur empreinte carbone résiduelle via des projets portés par les gestionnaires certifiés FSC du territoire grâce à la [Procédure Services Ecosystémiques de FSC](#).

- **En communiquant sur les engagements et les résultats** : afin de clarifier ses ambitions et permettre à la filière de s'organiser pour répondre aux exigences de la collectivité, il faudra communiquer cette stratégie aux fournisseurs, aménageurs et promoteurs et dialoguer avec eux pour que ces derniers puissent se l'approprier et s'organiser.



DES ENGAGEMENTS DES ÉLUS DE GRANDES VILLES EUROPÉENNES POUR LA CERTIFICATION FSC

Lors de la campagne municipale pour la ville de Paris, la candidate Anne Hidalgo ainsi que les maires des villes de Bruxelles, Lausanne, Liège, Lisbonne, Malmö et Valladolid ont soutenu une déclaration en faveur de l'approvisionnement en bois FSC.



LE PLAN D'ACTION POUR DES ACHATS SANS DÉFORESTATION DE COPENHAGUE

La région de Copenhague au Danemark réalise actuellement son [plan d'action d'approvisionnement pour des achats sans déforestation](#). Sur la base d'un dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, y compris les ONG, tous les achats de l'agglomération sont revus dans une démarche responsable.

Parmi les nombreuses mesures prévues, ce plan d'action prévoit de rendre obligatoire l'utilisation de bois certifié FSC dans toutes les nouvelles constructions. Les consommables (papiers, emballages, résidus de production bois, textiles etc.) devront également être intégralement certifiés FSC.

VOUS AVEZ DES FORÊTS DANS LE TERRITOIRE DE VOTRE COLLECTIVITÉ ?

16% des forêts françaises appartiennent aux collectivités locales et sont gérées par l'ONF. Si c'est le cas de votre collectivité locale, vous pouvez **vous rapprocher de l'ONF pour demander la certification FSC de vos forêts** et ainsi participer à apporter une offre de produits certifiés aux industriels du territoire. Vous pouvez également **soutenir les industriels et les gestionnaires privés ou publics** les plus vertueux dans votre territoire, **en les appuyant financièrement et en mettant en place des marchés favorisant les essences d'arbre les plus présentes dans votre territoire pour que les industriels puissent les transformer localement.**

4. OPÉRATIONNALISER

Cette stratégie nécessitera de redéfinir les modalités de rédaction des marchés publics liés aux produits forestiers afin de répondre aux ambitions et objectifs définis. La certification devra être intégrée comme un préalable indispensable à l'achat de tout produit forestier. Les services devront en outre être en mesure d'assurer les actions nécessaires de vérification des allégations environnementales des fournisseurs, telles que la vérification des factures.



PREMIÈRE CERTIFICATION DE PROJET FSC À LUGO, ESPAGNE

Le bâtiment *Impulso Verde*, situé dans l'éco-quartier de LIFE Lugo+Biodinámico de Lugo, en Espagne, sera le premier du pays à obtenir la certification de projet FSC. Ce processus assure que l'ensemble du bois utilisé, tant dans les structures que dans les coffrages, provient de sources responsables gérées selon des normes environnementale et sociale de FSC.

Ce projet a été soutenu par la mairie de Lugo et deux universités publiques, co-financé par le programme LIFE de l'UE et le Conseil régional de la province.



© H. Santos-Díez

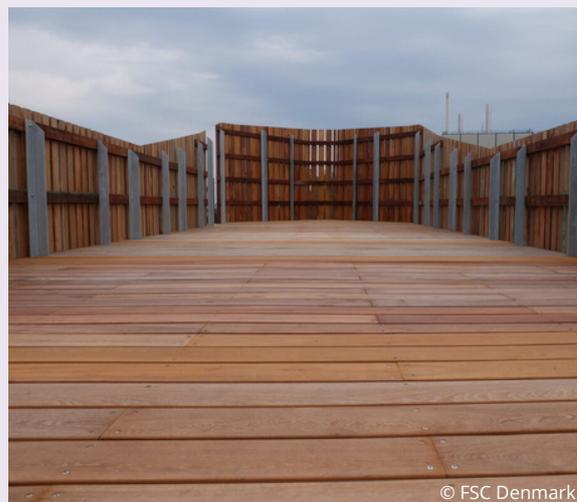
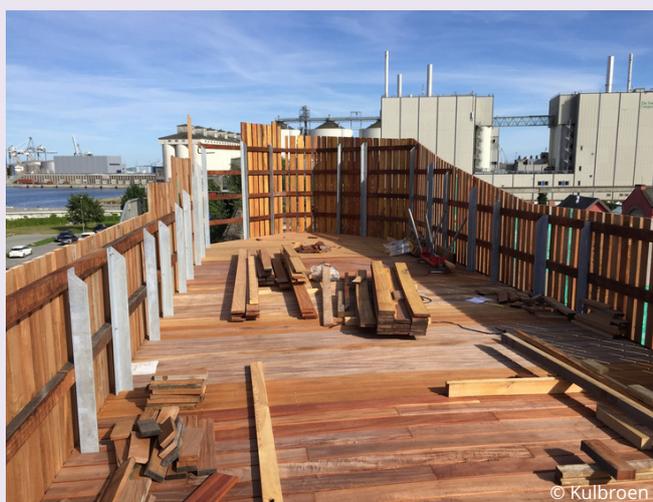


PROJET DE CONSTRUCTION À AARHUS, DANEMARK

Dans la ville danoise d'Aarhus, le projet *Kulbro View* comprend la construction d'une plateforme d'observation en bois ouverte au public en 2017, dans une zone industrielle qui a fait l'objet d'un réaménagement majeur.

La réalisation de ce projet a été rendue possible grâce à FSC Danemark et au groupe d'initiative local « *Friends of the Coal bridge* », ainsi qu'à un groupe d'entrepreneurs, d'entreprises de construction et de fournisseurs engagés. Il a permis de promouvoir 17 essences de bois moins connues (LKTS) issues de forêts certifiées FSC.

La construction du point de vue a également bénéficié du soutien de la Coalition européenne des bois tropicaux durables (STTC) et de la collaboration de la commune d'Aarhus.



5. ÉVALUER LA STRATÉGIE ET COMMUNIQUER SUR LES RÉSULTATS

Il s'agira enfin d'évaluer les résultats chaque année pour identifier les succès et les freins nécessitant de renforcer certaines actions et d'en développer de nouvelles pour atteindre les objectifs de long-terme fixés. À la fin d'un cycle, les résultats sont communiqués et une nouvelle stratégie est définie pour les années à venir.

Si votre collectivité locale souhaite en savoir plus, [FSC France](#), [WWF France](#), [Comité 21](#) et [Les Eco Maires](#) peuvent vous apporter des informations précieuses, n'hésitez pas à contacter ces structures.



EN SAVOIR PLUS SUR FSC

FSC® (Forest Stewardship Council®) est une ONG internationale, qui depuis plus de 25 ans, a pour mission de promouvoir une gestion des forêts écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable. FSC France est le bureau national qui représente FSC dans notre pays. Grâce à une gouvernance démocratique et équilibrée, dans un esprit de dialogue, FSC s'appuie sur le marché pour créer et mettre à disposition des utilisateurs des outils robustes, innovants et audités en faveur d'une gestion responsable des forêts.

-

CONTACTEZ-NOUS 

Site internet : www.fr.fsc.org

E-mail : info@fr.fsc.org

RÉALISÉ EN PARTENARIAT AVEC



AVEC LE SOUTIEN DE



REMERCIEMENTS

Véronique Andrieux (WWF France), Pierre Cannet (WWF France), Charlotte-Amélie Dupuy (Les Eco Maires), Carole Fonta (FSC France), Lisa King (WWF France), Bettina Laville (Comité 21), Maud Lelièvre (Les Eco Maires), Aude Sartre (Comité 21), Daniel Vallauri (WWF France).

CONCEPTION

Amandine Gyomlai et Mathilde Verquère sous la Direction d'Aurélien Sautière (FSC France).

